



Football Club de Sceaux

20 rue des Imbergères - 92330 Sceaux

Charte du club - Joueurs et Parents

Signer une licence, c'est s'engager en tant que joueur, entraîneur ou dirigeant à respecter l'éthique du football en général et les règles du Club en particulier, telles que définies par le Conseil d'Administration dans les statuts et le règlement intérieur du FC Sceaux.

Le football est un sport collectif où chacun apporte ses qualités individuelles. Ainsi, chacun représente le Club et doit en donner une bonne image par un comportement exemplaire autant sur le terrain qu'en dehors.

LES ENGAGEMENTS DU JOUEUR

Le joueur doit être présent aux entraînements et honorer les convocations aux matchs. La ponctualité et l'assiduité sont des valeurs indispensables au bon fonctionnement de l'équipe. En cas d'empêchement il doit en avvertir l'entraîneur le plus rapidement possible. Pour assurer le bon déroulement des séances d'entraînements, il est recommandé de venir avant l'heure prévue, chaque joueur doit se changer dans le vestiaire attribué à l'équipe (ne rien laisser sur le terrain), et doit s'engager à suivre les entraînements avec sérieux, respect et bonne humeur. Pour éviter tout problème de vol ou dégradation, tous les objets de valeur sont déconseillés aux séances d'entraînements et jours de match ou tournoi.

Le joueur convoqué doit accepter les contraintes imposées par les compétitions dans lesquelles le club est engagé (horaires, lieux, déplacements...).

Le joueur doit porter une tenue adaptée à la pratique du football : chaussures adaptées au type de terrain (stabilisés, herbe ou Futsal) protège-tibias, short, maillot d'entraînement et/ou match. Sa tenue ne doit pas constituer de danger pour lui ou les autres joueurs (montres, bijoux, lunettes, écharpe...). Chaque joueur, lors des entraînements et matchs doit porter la tenue du Club FC Sceaux.

Le joueur doit respecter le matériel et les locaux du club ainsi que ceux des autres clubs (nettoyer les chaussures à l'extérieur, ramasser les bouteilles d'eau, de shampoing...). Tout joueur pris en flagrant délit de non-respect des lieux, de dégradation ou de vol pourra être exclu immédiatement des activités au sein du club pour une durée déterminée par le Conseil de discipline.

Le joueur s'interdit de formuler des critiques à l'égard des arbitres, des entraîneurs, des dirigeants bénévoles et de ses co-équipiers ainsi qu'à l'égard de l'équipe adverse. L'entraîneur est la seule personne habilitée à échanger avec l'arbitre et les dirigeants ou éducateurs du club adverse.

Le joueur, lors de sa pratique du football aux entraînements et aux matchs, doit se conformer aux règles du jeu, respecter les décisions arbitrales, refuser toute forme de tricherie et violence.

Le joueur accepte d'apporter sa contribution aux manifestations proposées tout au long de la saison, d'aider pour les tournois ou plateaux organisés au club, pour l'arbitrage, la logistique, etc...

LES ENGAGEMENTS DES PARENTS / REPRÉSENTANTS LÉGAUX

En inscrivant leur(s) enfant(s) dans le club, les parents ou représentants légaux acceptent le Règlement intérieur et s'engagent à le respecter et le faire respecter par leur(s) enfant(s).

Les parents ou représentants légaux ont la charge d'accompagner leur(s) enfant(s) sur les lieux des entraînements, matchs ou tournois. Avant de quitter leur(s) enfant(s), ils doivent s'assurer que l'encadrement est présent. Pour les joueurs mineurs autorisés à rentrer seuls, il est demandé aux parents ou représentants légaux de signer une décharge au moment de l'inscription, indiquant que leur enfant est autorisé à partir seul. La responsabilité du club n'est engagée que sur les créneaux horaires officielles d'entraînements et matchs. En dehors de ces horaires, les joueurs restent sous l'entière responsabilité de leurs parents.

Les parents ou représentants légaux s'engagent à respecter les heures de début et de fin des séances d'entraînement et des matchs. En cas de retard ou d'absence, il convient de prévenir l'entraîneur le plus tôt possible.

Les parents ou représentants légaux doivent s'assurer que leur(s) enfant(s) soit /soient équipé(s) de la tenue du club fournie, chaussures adaptées et protège-tibias à chaque entraînement, match ou tournoi. Toute autre tenue est strictement interdite.

Les parents ou représentants légaux des joueurs mineurs auront la charge d'accompagner leurs enfants à chaque déplacement nécessité par les événements sportifs à l'extérieur (matchs, tournois). Les parents ou représentants légaux seront sollicités pour participer au covoiturage et se rendre ainsi volontaires pour emmener d'autres joueurs.

Les parents ou représentants légaux sont encouragés à venir supporter l'équipe de leur(s) enfant(s) mais ils s'engagent à ne pas intervenir ni formuler de critiques concernant les décisions prises par les entraîneurs et à respecter l'équipe adverse et les décisions de l'arbitre. Pour le bon fonctionnement de notre club et le bon déroulement des entraînements et matchs, les parents ne sont pas autorisés à aller sur le terrain et rentrer dans les vestiaires.

En cas de litiges ou de désaccords, les parents ou représentants légaux sont invités à solliciter les membres du Conseil d'Administration du club qui sera à même de trouver une solution adéquate. En aucun cas les problèmes ne devront se régler directement entre les parents ou représentants légaux et les entraîneurs.

*J'ai pris connaissance du Règlement intérieur et de la Charte du FC Sceaux.
Je m'engage à en respecter les règles pour la saison 2025 - 2026*

Fait à Sceaux, le

Signature du joueur

Signature des parents ou représentants légaux

Nom :

Nom :

Prénom :

Prénom :

Catégorie :